

Envoi par courriel et par télécopieur : 819 763-3202

Québec, le 23 mars 2009

Madame Nancy Delahaye
Direction de l'aménagement de la Faune
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
180, boulevard Rideau
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
nancy.delahaye@mrnf.gouv.qc.ca

**Objet : Projet minier aurifère Canadian Malartic
Questions d'un participant et de la commission d'enquête
en date du 23 mars 2009**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes.

Pour plus d'information sur le contexte de ces questions, voir le document déposé DC3 :

1. Dans quelle mesure est-ce que la future exploitation d'Osisko pourrait contribuer à créer/exacerber une problématique de bioamplification du Hg dans les chaînes trophiques aquatiques de la région, particulièrement pour les milieux aquatiques récepteurs de l'effluent liquide final de la mine (ruisseau Raymond, rivière Piché et potentiellement lac Fournière) ?
2. Si le projet va de l'avant, y aurait-il des mesures qu'Osisko pourrait mettre en place pour atténuer la problématique locale et régionale de contamination en métaux traces (incluant le Hg) ? Est-ce qu'un suivi devrait être effectué quelques kilomètres (5 à 15 km) en aval de la fosse et du site d'accumulation des résidus miniers, en particulier dans la rivière Piché qui est fréquentée par une riche faune aquatique (et non aquatique en bordure) ?

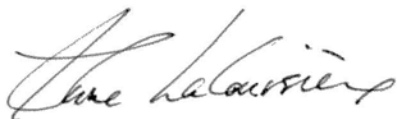
(Ugo Lapointe, Forum de l'Institut des sciences de l'environnement (UQAM) et coalition Pour que le Québec ait meilleure mine!)

3. Est-ce que la fosse d'extraction qui serait ennoyée à la fin de son exploitation pourrait devenir un milieu propice à la vie aquatique, considérant notamment la qualité de l'eau souterraine actuelle (DT3, p. 33 et 34)? Quelles seraient les mesures à mettre en place pour y favoriser la vie aquatique? Est-ce que ce type de plan d'eau serait favorable à toutes les espèces de poisson présentes dans le secteur?

Une réponse de votre part serait appréciée d'ici le 30 mars prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience publique qui se tiendra à compter du 14 avril 2009 à Malartic.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Anne Lacoursière
Coordonnatrice du secrétariat de la commission